

Le 16 juillet 2015, se sont réunies les personnes sous-signées, en vue de la création d'une association, sur la base d'un projet de statuts élaborés lors de contacts antérieurs et énoncés en séance.

1. Approbation des statuts.

Un exemplaire du projet avait été remis préalablement à chaque participant. Relecture est faite en commun et chaque article est commenté et discuté.

Sans aucune remarque sur le projet à nouveau présenté, et par vote à main levée, les statuts sont approuvés à l'unanimité.

2. Election des administrateurs.

Chacune des neuf personnes présentes est élue à l'unanimité pour constituer le premier conseil d'administration, deux postes d'administrateurs restant disponibles.

3. Détermination du montant de la cotisation annuelle.

La cotisation annuelle couvrira la période du 1^{er} juillet au 30 juin. Pour l'exercice 2015-2016, son montant est fixé à 10 € (dix euros) pour une personne seule et à 15 € (quinze euros) pour un couple, à l'unanimité.

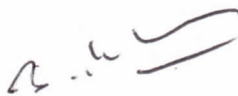
Fait à Mornay-Berry, le 16 juillet 2015,

Les administrateurs :

Antoinette CANTIN,



Béatrice VANNOISE,



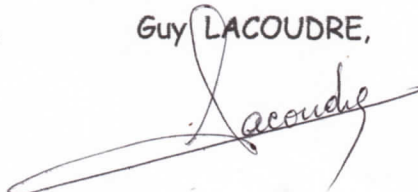
Jacqueline DEGUERET,



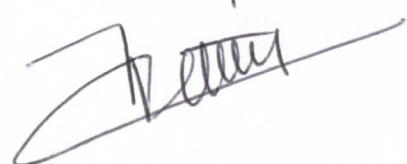
Madeleine HANQUIEZ,



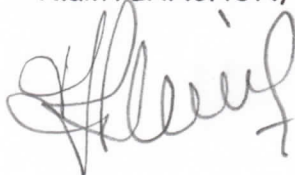
Guy LACOUDRE,



Joëlle PETIT,



Alain PLANCHON,



Nicole PLANCHON,



Jacqueline RICHARD,

